

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Instructions aux auteurs

Politique étrangère est une revue trimestrielle de débats et d'analyses sur les grandes questions internationales.

Son ambition est de mettre en lumière l'ensemble des éléments du débat en matière de relations internationales, de proposer des analyses approfondies de l'actualité et d'être un instrument de référence sur le long terme pour les milieux académiques, les décideurs et la société civile.

Chaque numéro comporte au moins deux dossiers concernant un événement ou une dimension du débat international, ainsi que plusieurs articles s'attachant à décrypter les questions d'actualité.

1. SOUMISSION DES MANUSCRITS

Les textes soumis à la rédaction doivent être le résultat d'un travail original n'ayant pas fait l'objet d'une publication antérieure. Ils sont anonymement évalués dans un système de lectures multiples, par les pairs. Les lecteurs peuvent être membres du comité de rédaction ou extérieurs, français ou étrangers, choisis en raison de leur compétence.

Les textes peuvent être envoyés par courriel à : david@ifri.org ou pe@ifri.org.

Ils peuvent également être envoyés en double exemplaire, accompagnés d'un CD, à :

Politique étrangère
Ifri
27, rue de la Procession
75740 Paris Cedex 15

2. PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Politique étrangère publie des articles en français en langue originale ou traduits d'autres langues. Les manuscrits soumis

doivent comporter 30 000 signes (espaces et notes de bas de page inclus). Ils se composent des éléments décrits ci-dessous.

2.1 La page de titre

- Un titre en français
- Une biographie de l'auteur en trois ou quatre lignes maximum
- Un résumé en français (450 signes maximum)

2.2 Le texte

Les auteurs doivent veiller à ce que les textes soumis soient clairs et facilement compréhensibles, précis et concis. Ils doivent s'assurer que la langue utilisée (français ou anglais) est simple et correcte.

Les abréviations, quelles qu'elles soient, doivent être expliquées lors de leur première apparition dans le texte et, ensuite, être utilisées de manière cohérente et invariable.

La mise en italique sera faite selon les normes en vigueur et s'appliquera notamment aux expressions ou locutions étrangères et aux noms d'ouvrages.

2.3 Les références

Les références figurent exclusivement en notes de bas de page et sont numérotées à la suite.

Exemples de références :

Article de périodique classique

A. Gohin, « Quelles conséquences d'une suppression de la PAC après 2013 ? », *Revue d'économie politique*, vol. 119, n° 4, 2009, p. 415-425.

Article en ligne

M. Lefebvre, « L'UE face à la Russie : combien de divisions ? », *Diploweb*, 6 septembre 2010, disponible à l'adresse suivante : <<http://www.diploweb.com/L-UE-face-a-la-Russie-combien-de.html>>.

Ouvrage d'auteur (en français)

C. von Clausewitz, *De la guerre*, Paris, Éditions de Minuit, 1955, p. 42.

Ouvrage d'auteur (en anglais)

R. N. Haas, *War of Necessity, War of Choice. A Memoir of Two Iraq Wars*, New York, Simon & Schuster, 2009.

Thèse

Wang, J., *Reverse Course: Political Neo-Conservatism and Regime Stability in Post-Tiananmen China*, thèse de doctorat de science politique dirigée par [nom du directeur], Columbia University, 2006.

Discours

J. Carter, « Droits de l'homme et politique étrangère », Discours d'ouverture à l'université Notre-Dame, 22 mai 1977.

3. MISE EN PRODUCTION, CORRECTION D'ÉPREUVES, DEMANDES DE REPRODUCTION

Lors de la mise en production du manuscrit accepté pour publication, l'éditeur enverra à l'auteur correspondant un contrat par courrier postal ou électronique, qui sera signé par l'auteur puis retourné à l'éditeur dans les plus brefs délais. L'auteur recevra également un exemplaire de la revue à parution.

L'auteur recevra les épreuves électroniques de son article sous format PDF. Les modifications portant sur le fond ne sont pas acceptées sur les épreuves. Les corrections se limiteront à la typographie et à l'orthographe.

Les auteurs feront le nécessaire pour retourner à l'éditeur les épreuves corrigées, dans les 3 jours suivant leur réception et ce à toute

période de l'année. En cas de retard, l'éditeur se réserve le droit de procéder à l'impression sans les corrections de l'auteur.

Dès parution, toute demande de reproduction devra être adressée à l'éditeur.